



Cours Sainte-Anne

Cours privé d'enseignement à distance

La maternelle

2024-2025



Notre histoire

Reconnu et agréé par le Rectorat de Paris depuis les années 1990, le Cours Sainte-Anne est un établissement privé d'enseignement par correspondance, réputé et apprécié pour son niveau et son exigence scolaire. Le Cours a été créé dans les années 90 par deux institutrices passionnées, Brigitte Maurice et Florence Bouvet.

Alors que quelques familles devaient s'expatrier en cours d'année, elles demandent à Florence Bouvet de bien vouloir continuer à transmettre sa méthode, pour que leurs enfants continuent, même à distance, d'en bénéficier. C'est ainsi que le Cours Sainte-Anne voit le jour.



Aujourd'hui

le Cours Sainte-Anne c'est :



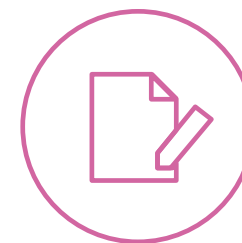
une équipe
dynamique et engagée



une trentaine de correcteurs
répartis à travers la France



plus de 5000 familles
qui lui ont fait et continuent
de lui faire confiance



une vingtaine d'écoles hors contrat
qui bénéficient et mettent en œuvre ses pro-
grammes et ses supports chaque année.

Un enseignement sur mesure



- Toute inscription est soumise à un **entretien pédagogique** qui permet aux responsables pédagogiques de **déterminer le niveau de l'enfant, de cibler ses besoins spécifiques et de comprendre les attentes du parent** ;
- Des aménagements de programme sont appliqués pour proposer un **enseignement sur mesure** ;
- La régularité du travail est de rigueur ;
- Le correcteur et le responsable pédagogique, en contact direct avec la famille, **veillent à la réalité de l'instruction et à la progression de chaque élève**.

Une méthode classique, structurée et structurante



- Les programmes « **clefs en main** » se suffisent à eux-mêmes et ne nécessitent aucun autre support annexe ;
- Les contenus, respectant le socle commun attendu de l'Éducation Nationale, sont denses et riches **pour acquérir une maîtrise approfondie des connaissances et un apprentissage solide des fondamentaux** ;
- La transmission des fondamentaux repose sur 5 piliers essentiels : **lire, analyser, s'exercer, mémoriser, restituer** ;

Suivi et accompagnement des familles



- Le parent répétiteur est guidé pas à pas, à chaque notion, par **des indications pédagogiques précises** ; en parallèle, **l'équipe pédagogique se tient à sa disposition**, chaque jour, pour répondre à toutes ses questions ;
- L'ensemble de la fratrie est confié à un correcteur – et dans la mesure du possible à un correcteur spécifique en fonction des profils – (excepté au collège, un correcteur par matière) avec qui elle peut **entrer en contact direct par téléphone, par mail ou par courrier** ;
- Les devoirs sont retournés **corrigés sous 5 jours**, et les bulletins trimestriels édités à date fixe, quel que soit le nombre de devoirs rendus pour mettre en évidence le rythme de l'enfant ;
- Des sessions ou des **visio-conférences** peuvent être proposées aux familles durant l'année pour former ou encadrer, optimiser la qualité de la transmission ;
- Il nous tient à cœur de **ne laisser aucune scolarité d'enfant de côté**. Assurer son instruction quels que soient son âge, son parcours, son profil, sa situation géographique, puis assurer sa réorientation si nécessaire, font partie intégrante de l'esprit du Cours.

Maternelle



LES OBJECTIFS

- Maîtriser le graphisme et le repérage dans l'espace ;
- Développer la motricité fine pour préparer à l'écriture cursive ;
- Lire et écrire des mots à syllabes simples ;
- Réciter des poésies ou des comptines ;
- Compter, additionner et soustraire.

Aux apprentissages traditionnels du graphisme et des notions d'espace s'ajoutent les premières notions de lecture et de calcul.

Nos cours complets commencent dès la **Petite Section**, à partir de 3 ans.

La **Moyenne Section** s'adresse aux enfants de 4 ans. Elle pose les bases du graphisme en préparant la main à l'écriture. Elle constitue les premiers pas de l'éducation à l'attention et à l'effort.

En raison de la teneur du programme de **Grande Section**, il est conseillé d'attendre que l'enfant ait 5 ans pour bénéficier pleinement des acquisitions sans peiner et sans lassitude.

En **Grande Section**, le Cours propose une scolarité partielle en français / graphisme, prisée par les familles expatriées. Cette scolarité permet de poser les bases de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français.

[CONSULTER DES EXTRAITS DE COURS](#)



CHOISIR LA SCOLARITÉ QUI CONVIENT LE MIEUX



SCOLARITÉ COMPLÈTE - *Petite section, moyenne section, grande section*

*Une scolarité à la maison,
comme à l'école !*

- Toutes les matières de chaque classe sont dispensées (graphisme, notions d'espace avec calcul et français à partir de la moyenne section)
- 45 min à 1h30 maximum par jour de travail en fonction du niveau sont à y consacrer
- 6 devoirs sont à envoyer à la correction pour assurer un suivi régulier
- Des relevés de notes, certificats de scolarité et certificats de passage en classe supérieure sont délivrés



SCOLARITÉ PARTIELLE - *Grande section (français)*

*Maintenir un niveau
en plus de l'école*

- Un programme complet, progressif et structuré, en français
- 10 minutes par jour, en dehors des heures d'école, sont préconisées pour progresser
- 6 devoirs à envoyer à la correction au rythme de l'enfant pour bénéficier d'un suivi régulier
- Un bulletin et un certificat de passage dans la matière concernée sont délivrés

CONSULTER DES EXTRAITS DE COURS



ÉCOLE DES PARENTS

EN OPTION

*Accompagner au mieux votre enfant
en acquérant des stratégies d'apprentissage*

- Un membre de notre équipe vous propose des techniques, des conseils et un moment d'échange sur des thèmes spécifiques
- 8 séances hebdomadaires de 45 minutes par petits groupes de 3 à 5 personnes
- Une fiche récapitulative remise à chaque fin de séance

Tarifs



SCOLARITÉ COMPLÈTE	SCOLARITÉ ANNUELLE ¹	MANUELS DE COURS ²	LIBRAIRIE OBLIGATOIRE ³	TARIF *
PETITE SECTION	420 €	-	-	420 €
MOYENNE SECTION	450 €	-	-	450 €
GRANDE SECTION	630 €	16 €	16 €	662 €

SCOLARITÉ PARTIELLE	SCOLARITÉ ANNUELLE ¹	MANUELS DE COURS ²	LIBRAIRIE OBLIGATOIRE ³	TARIF *
GRANDE SECTION FRANÇAIS - GRAPHISME	345 €	-	2 €	347 €

L'ÉCOLE DES PARENTS	TARIF *
8 ATELIERS EN VISIOCONFÉRENCE	195 €

COURS SANS CORRECTIONS : DÉDUIRE 15 % DU MONTANT DE LA SCOLARITÉ

Il est possible de commander les cours sans renvoyer les devoirs à la correction : une réduction de 15% est alors appliquée sur le prix de la scolarité annuelle. (Ne s'applique pas aux programmes de maternelle).

COURS SANS IMPRESSION DES PROGRAMMES : déduire 10% du montant de la scolarité

Il est possible de commander les cours sans envoi des programmes : une réduction de 10% est alors appliquée sur le prix de la scolarité annuelle. Ceux-ci seront disponibles sur votre espace famille, depuis l'onglet « Cours ». Seuls les fascicules d'exercices de l'élève et les livres éventuellement commandés vous seront alors expédiés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour la rentrée 2024-2025 sont enregistrées à partir du 15 avril et sont possibles tout au long de l'année.

Les frais de première inscription (40 € par enfant) ou de réinscription (20 € par enfant) versés restent acquis au Cours en cas de désistement. Parrainage : les familles déjà inscrites en 2023-2024 ont la possibilité de parrainer pour l'année 2024-2025. Une offre est alors appliquée au parrain et au filleul. Nous consulter.

RÈGLEMENT

À l'inscription, un acompte est demandé (40 % de la commande totale) ; Le paiement du solde annuel s'effectue soit en un ou deux versements par chèque, par carte bancaire ou par virement, soit par prélèvements mensuels automatiques sur 8 mois (d'octobre à mai inclus) pour les scolarités complètes uniquement. Le règlement des options en visioconférence (école des parents) est à nous faire parvenir en une seule fois.

RÉDUCTION POUR LES FAMILLES

Une réduction sur le montant de la scolarité complète est accordée aux enfants inscrits d'une même famille pour l'année en cours, selon le barème suivant, sur la scolarité la plus élevée: 2^e enfant : 5%, 3^e enfant : 15% ; 4^e enfant : 20%.

*CE TARIF TOTAL COMPREND :

1 - La scolarité annuelle

Cours et conseils pédagogiques ; 6 devoirs en maternelle et correction des devoirs par des correcteurs attirés ; présence téléphonique du correcteur ; envoi d'un bulletin trimestriel avec notes et appréciations ; certificats de passage et autres documents administratifs.

Ce tarif comprend l'envoi et le retour des copies par voie électronique.

(Pour les familles qui souhaitent l'envoi postal des devoirs, l'affranchissement aller-retour est à leur charge. Cette option n'est pas proposée au collège).

2 - Les manuels de cours

Fascicules d'exercices de l'élève.

3 - La librairie obligatoire

Les livres et fournitures obligatoires auxquels nos programmes font référence à se procurer en librairie (possibilité de commander les livres auprès du Cours Sainte-Anne au moment de l'inscription).

CE TARIF NE COMPREND PAS :

- Les frais de dossier (40 € par enfant) ou de réinscription (20 € par enfant).
- Les frais d'envoi des programmes.
- Les frais d'envoi et de retour des devoirs corrigés par voie postale.

L'équipe



**PERRINE
DE LA RUFFIE**

Directrice
du Cours Sainte-Anne



**LAETITIA
DE BAILLIENCOURT**

Responsable pédagogique
du primaire



**AGNÈS
DE CRÉCY**

Responsable pédagogique
du collège



**VÉRONIQUE
LÉZY**

Chargée
d'administration



**CATHERINE
POITEVIN**

Responsable
des admissions



VISIONNER LA PRÉSENTATION DE NOTRE ÉQUIPE



LES CORRECTEURS

L'équipe du centre est renforcée par une équipe d'une trentaine de correcteurs, répartis à travers la France. Tous adhèrent à la pédagogie et aux valeurs du Cours Sainte-Anne, et mettent tout en œuvre pour accompagner au mieux les familles qui leur sont confiées.

Les familles bénéficient d'un correcteur unique en primaire, puis d'un professeur par matière au collège.

Les correcteurs sont responsables de leurs élèves comme un maître d'école. Les parents peuvent donc entrer en relation directe avec eux (courrier, message électronique, téléphone, et visio conférence).



Contexte légal

Il est désormais nécessaire d'adresser une demande d'autorisation à la DSDEN de votre département pour faire l'école à la maison, **entre le 1^{er} mars et le 31 mai** précédant la rentrée scolaire. Cette demande d'autorisation, à envoyer via le formulaire [Cerfa 16212](#), concerne les élèves âgés de 3 à 16 ans révolus, résidant sur le sol français et peut être accordée pour quatre motifs (handicap ou état de santé, activités sportives ou artistiques intensives, éloignement géographique ou itinérance en France et situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif). Il est possible de solliciter une autorisation en dehors de la période prévue pour des motifs apparus postérieurement à cette dernière. **Notre équipe vous accompagne dans ces démarches.**



76-78, RUE SAINT-LAZARE
75009 PARIS
FRANCE

Tél. : +33 (0)1 42 74 18 97

www.cours-sainteanne.fr

Nous contacter

